

3B PSDF
Société civile immobilière
au capital de 1.200 euros
Siège social : 816 avenue Georges Frêche 34970 LATTES
RCS MONTPELLIER n° 953 914 512

**PROCES VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 15 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six,

Le 15 janvier,

A 11 heures,

Au siège social,

L'ensemble des associés de la société 3B PSDF se sont réunis en Assemblée Générale.

Tous les associés sont présents.

Monsieur Laurent BARRALIS Préside la séance.

En conséquence, l'Assemblée réunissant la totalité des associés peut valablement délibérer.

Le Gérant dépose les documents suivants qui vont être soumis à l'Assemblée :

- Le texte des projets de résolution
- La lettre de démission du Gérant Boris VENNIN

Le Gérant fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux statuts et déclare que les documents et renseignements visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou/et tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Gérant rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Gérant de la Société,
- Nomination d'un nouveau Gérant en remplacement du Gérant démissionnaire
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis, il donne lecture de son rapport.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION - Démission du Gérant de la Société

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la démission de Monsieur Boris VENNIN de ses fonctions de Gérant, à effet au 15 janvier 2026 prend acte de cette démission.

Elle donne quitus entier et définitif au Gérant de sa gestion à ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - Nomination d'un nouveau Gérant

L'assemblée générale nomme à compter du 15 janvier 2026 :

Monsieur Vincent GRANDVILLAIN
Né le 8 février 1977 à EVREUX
Demeurant 26 boulevard RISSO à NICE (06300)

En qualité de Gérant en remplacement de Monsieur Boris VENNIN démissionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – Pouvoirs pour formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée ;

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par tous les associés de la Société.

Boris VENNIN

Laurent BARRALIS

Vincent GRANDVILLAIN

« Bon pour acceptation des fonctions de Gérant »